

Autour de la table de Shabbat n°467 Vayéchev



Dans la vie, il faut apprendre à tamiser !

A la fin de la paracha précédente, la Thora énumère toutes les ramifications familiales d'Essav. En quelques versets, toute la généalogie d'Essav et de ses divers installations au Moyen Orient est retracé. Par contre, les sections suivantes (Vayéchev, Miquet, Vayguach et Vayhi) traitent des tribulations des fils de Jacob et en particulier de Joseph. Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Les Sages (commentaires rapportés dans le premier Rachi de la Paracha) donnent une allégorie pour expliquer le phénomène. Cela ressemble aux chercheurs de pierres précieuses des temps anciens. Ils viennent avec leur grand tamis dans les lits des rivières et soulèvent patiemment des mottes de cailloux et commencent leur travail de tamisage. Tout le sable s'écoule entre les fins trous, les mauvaises pierres sont jetées à l'eau il ne reste qu'une petite poignée de jolies pierres qui seront examinées attentivement. Pareillement la Thora est très succincte pour décrire toute la généalogie d'Essav alors que vis-à-vis de Yacov elle s'allonge considérablement. Cela nous apprend une chose :

le monde n'est pas actionné par les célébrités et stars (showbiz, monde des affaires et de la culture etc.) mais c'est la famille de Jacob (et ses descendants) qui est en tête d'affiche (dans le Ciel) grâce à la Thora. Ce sont eux qui font l'histoire du monde. Car finalement, Hachem n'a aucune satisfaction de supporter toutes les populations qui n'ont aucun souci d'être dans la droiture et la bonté (voir ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient, en Ukraine et Russie et ce qui s'est passé il y a 80 ans en Europe éclairée...). Or, la famille de Jacob sait que la vraie réussite dépend de la

Emouna en Hachem et la Thora. Seulement toutes ses grandes choses spirituelles ne s'acquièrent qu'après beaucoup d'abnégation et de courage, comme on va le voir.

Jacob a 12 fils parmi lesquels Joseph. Ce dernier est le fils aimé de Rachel pour laquelle il a travaillé chez Lavan. Jacob a aimé Rachel et après sa mort (elle décédera après l'enfantement de Benyamin) il aimera particulièrement Joseph qui lui rappelle sa mère. De plus il était particulièrement doué (Ben-Zouknim, voir Rachi 37.3). Seulement les autres frères n'accepteront pas ces privilèges. De plus, Joseph avait un regard particulièrement sévère vis-à-vis des fils de Léa (voir les développements des années précédentes de votre feuillet préféré). Les deux choses étant, les frères choisiront de vendre Joseph en tant qu'esclave à une caravane de gens du désert. Au final il atterrira en Egypte et deviendra l'esclave attitré de Putiphar, le cuisinier en chef de son excellence le Roi Pharaon. Joseph avait alors 17 ans et se retrouve major-d' homme dans la maison de son maître. Les versets le montrent : **tout ce que Joseph faisait, était béni du Ciel.** Au point que Putiphar laisse le soin à son esclave de tout gérer. Cette **bénédictio était due au fait** que Joseph avait **le Nom de Hachem dans sa bouche.** A chaque fois qu'il avait une chose à faire il disait "Avec l'aide de Hachem", "Si D.ieu le Veut" etc. C'était un grand Hidouch pour cette contrée si éloignée de la foi en un D.ieu unique. Un peu comme si de nos jours un Bahour yéchiva se trouve, Lo Alénou, au fin fond de la Thaïlande a travaillé d'arrachepied chez un péquenaud du coin afin de payer son billet-retour vers la Terre Promise...

Le Ktav Soffer (fils du Hatham Soffer / rapporté par le Rav Elimelech Biderman Chlita) pose une question : comment Hachem a pu s'associer à Joseph (car Il lui a donné Sa bénédiction), or il est marqué que la présence Divine ne réside que chez l'homme joyeux (voir Chabat 30). **Or Joseph avait tout pour ne pas être heureux !**

Et le Rav explique que lorsque le Talmud dit que Hachem est proche des gens qui sont dans la joie, il s'agit **d'une joie qui provient de la foi en Lui**. La confiance en D.ieu amène à ne pas faiblir même lorsque les épreuves sont très fortes et que l'avenir est obscure. Donc mêmes si Joseph vivait de grandes souffrances (l'éloignement de sa famille et sa vente par ses frères), **au plus profond de sa détresse Hachem résidait dans son cœur car Joseph avait un très haut niveau de foi**. Il savait que toute l'obscurité de sa situation provenait de Hachem qui allait lui éclairer la route à suivre. Car le croyant sait que **la dureté de l'épreuve à un temps et que la lumière doit poindre car Hachem et la racine de tout bien**. Joseph a compris que ses difficultés proviennent de D.ieu, donc son cœur n'a pas sombré sous le poids de la tristesse. Il savait que Hachem le guidera dans tous les méandres inextricables de sa situation.

Cette force de la Emouna, on la retrouve beaucoup plus tard lors de la période Helléniste en Israël. La situation était, elle aussi, désespérée puisque les grecs (et les sympathisants gauchistes en Erets qui **avaient alors** la majorité...) tenaient le haut du pavé et surtout que les grecs interdisaient formellement toute pratique juive et l'étude de la Thora. Ce n'est que **grâce à la Emouna d'une poignée de Cohanims** (les fils de Rabi Yohanan Cohen Gadol) qui se sont lancés dans une guérilla contre les forces ennemies. Et par un grand miracle ils les vaincront. C'est la preuve que la Emouna est plus forte que les murailles les plus épaisses et les plus grandes armées, car **c'est Hachem qui donne la victoire finale à ceux qui le craignent**.

Et je crois que c'est aussi ce qui se déroule de nos jours en Terre Sainte. On voit de grandes hégémonies (la Syrie d'Assad, Ymah Chémo et Zihro, et on espère d'autres) qui s'écroulent devant une rébellion interne. **Béni soit Hachem !** C'est un ennemi juré d'Israël qui s'évanouit dans les poubelles très sales de l'histoire. C'est la preuve **que Hachem est avec son peuple de Tsion et qu'Il nous Soutient envers et contre tous, grâce à la pratique de la Thora et de son étude**.

HANOUKA

Sur nos allumages La fête de Hanouka a été fixée par nos Sages après la victoire des Hachmonaïms sur les Grecs. Au moment de la ré inauguration du Temple de Jérusalem, les Cohanims ont trouvé une fiole d'huile pure qui devait durer une seule journée et finalement dura huit jours. Les Séfarims Haquédochims expliquent que l'intention des Grecs en rendant impures les huiles était de désacraliser le lien qui existe entre le Créateur du monde et le Clall Israël. En effet, l'allumage du Candélabre/Ménorah symbolise la sagesse juive, comme la Guémara l'affirme : **« Celui qui veut devenir Sage, devra se tourner vers le sud dans sa prière »** (car dans le Temple la Ménorah était placée au sud). Et c'est grâce à l'étude de la Thora orale que la Thora « descend » d'en haut, et éclaire ainsi le monde. Donc rendre impur les huiles saintes du Candélabre c'était proclamer que la sagesse de la Thora n'est pas de l'ordre de ce monde, dans ce bas-monde il n'y a pas de place pour le divin. C'est l'idée matérialiste du monde occidental qui est source de sa grande permissivité. Une autre allusion à la Thora peut être trouvée dans une Hala'ha particulière au sujet de l'allumage. Il s'agit de "Kavta Ein Zaqouq La" c'est à dire que si notre bougie s'éteint, on n'a pas besoin de la rallumer. Une précision à rapporter, c'est uniquement dans le cas où toutes les conditions sont réunies pour un bon allumage. Cela veut dire qu'il y ait une quantité suffisante d'huile pour éclairer une demi-heure, que la Hanoukia soit placée dans un endroit apte à la Mitsva (il n'y a pas de vent qui puisse étendre les flammes par exemple). Car si depuis le départ la flamme ne peut pas tenir la demi-heure alors on ne sera pas quitte d'un tel allumage. Ce principe 'Kavta etc.' est aussi une allusion au fait qu'on doit faire des efforts dans son étude de la Thora. Mais les résultats de notre étude ne sont pas dans nos mains. Comme le dit le saint Hafets Haïm, si un homme s'investit dans son étude de la Thora mais qu'il n'arrive pas vraiment à appréhender les textes saints dans leurs profondeurs, malgré tout, dans le monde à venir l'homme réussira à ACQUERIR la Thora en fonction de son effort ici-bas sur terre. C'est l'allusion à notre principe que si la Hanoukia s'éteint, ce n'est pas grave, on a quand même accompli la Mitsva. Le principal dans la Thora c'est l'effort! Et comme on parle des allusions de la fête, on a lu une chose intéressante au nom d'un des grands de la Hassidout. C'est qu'à Hamouka les enfants jouent avec le Savivon, c'est une petite toupie sur laquelle sont écrites des lettres. Et les

enfants se font une joie de les faire tourner au sol. Tandis qu'à Pourim, les enfants jouent avec la crécelle, un objet qui tourne et fait beaucoup de bruit. Le Savivon symbolise la providence divine qui descend d'en haut à l'image du Savivon qui est actionné par un axe au-dessus de la toupie. Tandis qu'à Pourim, la crécelle est actionnée par le bas, pour montrer que l'aide divine provient après que Mordéchaï ait ordonné à tout le Clall Israël de faire Téhouva. A ce moment, cela a provoqué dans le ciel un retournement de situation. Tandis qu'à Hanouka, le Clall Israël n'était pas à un haut niveau spirituel, l'assimilation étant terrible. C'est uniquement par Miséricorde divine qu'il y a eu un retournement de situation. C'est venu uniquement d'en haut sans rapport avec le niveau du Clall Israël. C'est le grand Ness/prodige de Hanouka!! A l'occasion de Hanouka on a décidé de vous faire partager quelques questions-réponses(3) à propos de cette belle fête. On est certain que cela rajoutera à la joie familiale lors de nos allumages (Les réponses ont été élaborées par votre serviteur, donc pour les cas pratiques, il vaut mieux s'adresser à son Rav. De plus, si nos lecteurs ont d'autres points de vue, on sera très heureux d'en discuter lors des prochains bulletins, Bli Néder!)

1- Quel sera le Din/loi pour un chef de famille qui allume dans un endroit public, comme par exemple le Hall d'un hôtel, et s'aperçoit que finalement il s'est trompé de Hanoukia car ce sont les bougies d'un autre client. Est-ce qu'il sera quitte d'un tel allumage?

2- Est-ce que l'on peut allumer ses bougies avec des bougies faites à partir d'un mélange de viande et de lait?

3- Lors d'un allumage un petit peu trop rapide, le chef de famille a déjà allumé la première bougie et il se rappelle qu'il n'a pas fait les bénédictions. Est-ce qu'il pourra compléter les bénédictions qui lui manquent sur le reste de son allumage?

Reponses :

1- En fait la question peut se résumer en une seule Est-ce que l'on peut se rendre quitte d'un allumage à partir d'une Hanoukia/bougies volées? Car même involontairement, il reste que le fait de profiter des bougies de son prochain, sans son autorisation, revient au vol. Pour répondre il faut définir s'il y a nécessité d'être propriétaire de son allumage? Le sujet est conséquent mais il existe un Ran (Péssahim7) qui précise qu'on doit être possesseur de son allumage (une preuve c'est qu'un invité doit PAYER à son hôte un petit peu de l'huile de l'allumage en famille afin de se rendre quitte). D'après cela, dans le cas de notre hôtel, on ne sera

pas quitte. Cependant, le 'Choél et Méchiv' rapporte que puisqu'au moment de l'allumage l'huile (ou bougies) devient interdite, car il y a un interdit des Sages de profiter de l'allumage, alors on considérera qu'il y a un changement d'état de l'huile. C'est à dire qu'à l'allumage, elle devient interdite au profit et se sera assimilé à un changement dans l'huile elle-même. Dans le langage du Talmud c'est apparenté à un Chinouï Maassé/changement de statut, et il y a acquisition de l'huile par le voleur. (Bien-sûr que le voleur devra payer son larcin, mais à partir de ce moment les bougies lui appartiennent complètement). Cependant, il reste que même si notre chef de famille acquiert les bougies, il reste qu'on ne peut pas faire de bénédiction sur un tel allumage, car finalement, il provient d'un vol. D'autres avis repoussent le 'Choél Méchiv'. C'est qu'il n'y a pas de besoin d'être propriétaire de ses bougies pour faire la Mitsva. On peut allumer à partir d'une Hanoukia prêtée par son ami. Cependant il reste qu'il existe un principe qui est 'Mitsva Haba Béavéra':Mitsva qui est faite à partir d'une faute/péché. Comme le cas d'un Loulav volé avec lequel on ne sera pas quitte de la Mitsva tous les jours de Soukot (Choulhan Arouh649.1)! Au final, le Michna Broua rapporte ce Choél et Méchiv et conclut que cela reste un 'Tsarir Yiuon' sur le fait de savoir si on est rendu quitte d'un tel allumage. D'autres soutiennent qu'on n'est pas rendu quitte. Notre chef de famille devra donc obligatoirement rallumer sa Hanoukia (sans Braha).

2- De nos jours allumer avec des bougies faites à partir d'un mélange de viande et lait n'est pas fréquent mais il y a quelques années en arrière les bougies étaient faites à partir de Suif (graisses animales interdites) et quelquefois on rajoutait même un peu de beurre. Donc on arrivait à faire 'Bassar BéHalav'/mélange de lait et viande. Pour répondre à la question on est obligé de faire une petite introduction. C'est que l'interdit du lait et de la viande n'est pas seulement au niveau de la nourriture mais c'est aussi la cuisson d'un tel mélange qui est interdite. La preuve flagrante c'est que les versets de la Thora disent «Lo Tévatel Bassar Béhalav Imo»/Tu ne CUIRAS pas l'agneau dans le lait de sa mère. Même si on n'en vient pas à la consommation, il est interdit de cuire un mélange de lait et de viande (par exemple on ne pourra pas préparer à son invité-Gentil un steak cuit au beurre). Nécessairement, lors d'un tel allumage, la flamme chauffera la graisse et on aboutira à l'interdit de la Thora. Et même si ce mélange a déjà été cuit une première fois, il reste que l'allumage renouvellera l'interdit de cuire

(Elijah Raba 673.1). Autre point qui rend impropre l'allumage c'est qu'il existe un interdit de tirer PROFIT du mélange de lait et de viande. Et même si on sait que les Mitsvots n'ont pas été données par la Thora pour notre profit mais pour qu'on accomplisse la volonté divine, il n'empêche que l'allumage nécessite une mesure d'huile pour une demi-heure d'allumage. Et certains Poskims considèrent que puisqu'il existe un interdit de profiter d'un tel allumage (mélange de lait et de viande) on considérera qu'il manque dans le niveau d'huile... Cependant des Talmidé Hahamims de la Yéchiva du Rav Brode Chlita réfutent ce point, car il n'existe pas d'obligation d'avoir un niveau quelconque d'huile, seulement il faut que l'allumage dure la demi-heure.

3- Cette question est soulevée dans une des lettres du Gaon Rabi Akiva Eiger (Chout Batra 17). Lors de l'allumage on doit faire le premier jour trois bénédictions, et les jours suivant deux. C'est 'Léadliq'/sur l'allumage, 'Al Hanissim'/sur les prodiges et 'Chééhianou' sur le fait que Hachem nous fait vivre ce moment de Hanouka. Pour les deux dernières bénédictions, c'est facile, voilà que même si on n'allume pas les bougies, par exemple quand on est en déplacement, on pourra faire les Brahots en regardant l'allumage de son ami. Donc le fait que j'ai déjà commencé mon allumage n'empêchera pas que je dise ces Brah'ots. Cependant il reste à savoir si je peux dire la 1^{ère} bénédiction qui est 'Léadliq'? C'est qu'il existe un principe dans les bénédictions, c'est que je dois TOUJOURS faire la bénédiction AVANT la Mitsva ! Et si j'ai déjà accompli la Mitsva, je ne peux pas faire de bénédiction rétroactivement c'est : 'Over Laassiatan'. Donc à priori, puisque j'ai DEJA allumé la première bougie, en cela j'ai accompli la Mitsva de Hanouka! Et ce que chacun allume le deuxième jour : 2 bougies, le troisième jour:3 bougies c'est au-delà de la stricte loi. Finalement, lors de l'allumage de la première bougie, j'ai déjà accompli la Mitsva et tout ce que j'allume après c'est uniquement pour le Hidour/l'embellissement de la Mitsva. Donc la question est de savoir si sur un embellissement on peut faire une bénédiction?

Le Gaon Rabi Akiva Eiger rapporte une discussion, dans les Poskims, Pri Hadach, soutient que l'on peut faire une bénédiction tandis que le Elijah Raba tranche négativement. D'après cela on ne fera pas de Bénédiction dans le doute. Mais il existe deux autres points que le Gaon rapporte. Le Roch (Péssahim 7) explique que la Mitsva de Hanouka, est une Mitsva qui DURE dans le temps. On sait en effet qu'il faut avoir des bougies qui durent au moins la demi-heure. Le Roch considère que Hanouka ressemble aux autres Mitsvots comme le Talit ou les Téphilin : tout le temps où je les porte, j'accomplis une Mitsva. Et l'incidence de cela, c'est que même si j'ai mis mon Talit sans avoir fait la Braha avant de le vêtir, je pourrais faire cette Braha par la suite. Même chose pour les bougies de Hanouka, le fait que la première bougie soit encore allumée, je pourrais faire la Braha. De plus, il existe un avis - le Or Zaroua - qui soutient que dans les Mitsvots MEME si on les a déjà accomplies, on peut toujours faire la Braha. Puisqu' il existe ces deux points supplémentaires, tranche le Gaon, tant que la première bougie n'est pas éteinte, on pourra aussi faire la bénédiction Léhadliq!

Shabbat Chalom et Hanouka Saméah !

A la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold tél : 00972 55 677 87 47, e-mail : dbgo36@gmail.com

Une Bénédiction à Lyor Choukroun et son épouse (Nathanya) à l'occasion de la naissance de leur fille et aussi une bénédiction aux grands parents respectifs (famille Chekroun – Lyon) et en particulier à Mikaël Douillet et à son épouse pour son travail de développement de la Thora dans le cadre de son association "Mishkan Aharon"

Et pour les connaisseurs qui veulent passer de bons moments en Gallilé (Yavniel) dans une très belle demeure (jusqu'à une vingtaine de lits) veuillez prendre contact au 052 676 24 63

Une Bénédiction à un lecteur assidu (à Raanana) qui veut rester dans l'anonymat pour son soutien à la parution de notre feuillet